

Séance du 22 juin 1950

L'An mil neuf cent cinquante, le vingt deux juin à vingt une heures, le Conseil Municipal de la Ville de Montjean, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu ordinaire de ses séances sur la Présidence de M. Jean Grand, Maire

Étaient Présents: M. M. Dandine, Barthe, Saubielle, Barthe, Loo, Cau-Cécille, Darnenc, Saint-Blancat, Dufur, Barne, Samolle, Bathie

Étaient absents: M. M. Birabent, Pruniot, Lagardelle, Saint-Paul, Lacoste, Culiac, Verdier, Puyau

Lecture est faite du Procès Verbal de la dernière séance qui est adoptée à l'unanimité des membres présents

M. Arsen Barthe est nommé secrétaire de séance

Ordre du jour

- 1° - Lettre de M. Arsen Darque
- 2° - Société Musicale
- 3° - Bureau de Bienfaisance, Paiement de fourniture de Viande
- 4° - Demandes d'Assistance

Lettre de M. Darque

Le Maire donne communication d'une lettre de M. Félix Darque, Secrétaire de Maire qui demande à prendre sa retraite à dater du 1^{er} juillet 1950.

Considérant qu'en raison de ses états de service M. Félix Darque peut être admis à faire valoir ses droits à la retraite, Le Conseil Municipal approuve la demande de M. le Secrétaire.

D'autre part, considérant que M. Félix Darque a été nommé secrétaire de 2^{ème} classe le 1^{er} janvier 1948 et qu'ayant servi avec conscience et dévouement pendant treize ans, un avancement au choix récompenserait ce loyal serviteur. Le Conseil Municipal décide de nommer M. Félix Darque Secrétaire de première classe (indice 330), au traitement annuel de 298.000 fr.

Lu et approuvé

A. et Grand, le 21.7.1950

P. le 3/Préfet et son dele-

gation, Le Secrétaire en

chef de la s/ Préfecture

signature: illisible

a dater du 1^{er} janvier 1950.

Ce traitement sera pris sur le crédit alloué pour traitement et indemnités des Agents permanents du Budget primitif 1950, chapitre I, article I, 425.000 fr.

Société Musicale

Vu et approuvé,
A St Gaudens, le 21.7.1950
Par le S/Préfet et par délégation : Le Secrétaire de la S/Préfecture
signature : illisible

M. Dufa, Directeur des Cours Complémentaires de Martignac, Président de la Société Musicale U. A. L. P., demande aux membres présents de délibérer afin que le paiement de la Subvention de 120.000 fr. allouée pour l'année 1950 par le Conseil Municipal à la Société Musicale et inscrite au Budget primitif de l'exercice 1950, chapitre XVIII, article 6, lui soit versée par trimestre échus, et à dire à raison de 30.000 fr. trimestriellement à titre exceptionnel étant donné les besoins urgents de trésorerie (achat et réparation des instruments et achat de matériel de Musique).

L'Assemblée envisageant les motifs invoqués valables et la demande justifiée est d'avis que la Subvention de 120.000 fr. accordée à la Société Musicale lui soit versée exceptionnellement pendant l'année 1950 à trimestre échus.

Bureau de Bienfaisance

Vu :
A St Gaudens, le 5.7.1950
Par le S/Préfet,
Le chef de Bureau
signature : illisible

Le Maire demande au Conseil Municipal de vouloir bien donner avis favorable à la demande de la Commission Administrative du Bureau de Bienfaisance ayant pour but de prélever une somme de Dix Mille francs (10.000 fr.) sur les fonds libres de la dite commission. Cette somme étant nécessaire pour le paiement de la fourniture de viande faite aux indigents à l'occasion de la Fête Patronale de la Saint-Jean. Le mandatement étant complètement impossible sans la somme demandée par suite de l'insuffisance de crédits prévus sur le chapitre I, article 3 (10.000 fr.).

Demandaes d'Assistance

M. Cayre Jean a perdu son emploi par suite de maladie depuis l'année 1948, il ne peut se faire soigner. Madame Cayre Jeanne, née Verque étant malade depuis de longues années, vu la situation financière du mari et par suite de la maladie de son mari, ne peut continuer à prendre les soins que son état de santé nécessite - - - demandes acceptées

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.